

- D'inscrire les crédits nécessaires à la prise en charge de ces frais au budget

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour approuve la convention unique.

3- Point sur commerce : (délibération n°2021-25) :

Monsieur le Maire rapporte les propos de la réunion du 31 août qui s'est déroulée en mairie avec Mme BARCET qui a présenté le concept et le projet de reprise du commerce par « Comptoir de Campagne » à compter du 1^{er} octobre 2021.

L'objectif premier de « Comptoir de Campagne » consiste à « Faire battre le cœur des villages » et ainsi participer à la valorisation des centres bourg, faire travailler les producteurs du territoire, générer des emplois et créer un lieu de vie. Pour notre village, le commerce proposera donc la vente de produits alimentaires, de préférence locaux, des produits bio, du pain, des pâtisseries, de la petite restauration sur place ou à emporter. Comptoir de campagne prévoit également de développer des services annexes (pressing, retouches, vente bouteilles de gaz, française des jeux, cordonnier...) ainsi qu'un lieu de convivialité où différents intervenants proposeraient leurs services.

Comptoir de campagne apporte un soutien logistique avec une personne chargée de gérer la mutualisation des approvisionnements des magasins implantés sur le territoire Beaujolais et de notre restaurant scolaire.

Le Conseil Municipal soutient ce projet et souhaite avec les habitants de la commune être force de proposition dans le développement de ce lieu. Un questionnaire proposé par Comptoir de Campagne sera distribué aux habitants pour connaître leurs attentes.

Le Conseil est invité à se prononcer pour la signature d'un bail commercial. Après en avoir délibéré, le Conseil par 14 voix pour et une abstention autorise Monsieur le Maire à signer ce bail d'une durée de neuf années.

4- SYDER :

- ***Modification des statuts***

Monsieur le Maire donne lecture de la modification des statuts au 1^{er} janvier 2022. Le SYDER (syndicat départemental d'énergies du Rhône) est l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité dans le Rhône. Il propose aux communes la compétence obligatoire de distribution d'électricité et des compétences optionnelles (distribution publique de gaz, éclairage public et maintenance, production et distribution de chaleur et de froid). Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour adopter les statuts modifiés.

M. Bétant s'exprime pour dire qu'il a regardé les compétences du SYDER et s'interroge sur la compétence optionnelle IRVE (Infrastructure recharge véhicules électriques). Il indique également qu'il serait opportun de réfléchir à l'installation de panneaux photovoltaïques sur la salle des fêtes. Le bâtiment étant situé dans le périmètre des Bâtiments de France, ces travaux seraient refusés.

M. Arnaud-Coffin demande la parole pour expliquer que d'autres communes ont équipé leur bâtiment situé dans le périmètre malgré le refus des ABF.

Mme KHEMDOUDI suggère que la commission environnement travaille sur ce projet.

M. Monnet suggère de demander un avis « éclairé » à un scientifique.

Le sujet sera repris et examiné dans les commissions concernées.

- **Travaux de renforcement « Poste Bourg Nord »**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du dossier relatif aux travaux à la commune pour validation. Il explique l'antériorité du dossier et donne les informations suivantes :

- Le poste « Bourg Nord » existant doit être renforcé en raison de l'augmentation du nombre d'habitations. C'est pourquoi, la mairie est intervenue, à la demande du SYDER, gérant du réseau électrique, pour servir d'intermédiaire avec le propriétaire.
- Des élus du Conseil Municipal, accompagnés du responsable du SYDER ont rencontré le propriétaire du terrain sur lequel est actuellement situé le poste. Les projets d'implantation sur sa parcelle lui ont été adressés en même temps qu'un courrier apportant des réponses à ses questions sur le PLU. Ce courrier est resté sans réponse de sa part. Une proposition d'indemnisation avait été évoquée. Aucun accord n'ayant été possible, le SYDER a recherché une autre solution. Ainsi un nouveau poste qui gère le réseau électrique pour la distribution électrique aux usagers sera installé sur un terrain privé, Route du Manoir. Le poste actuel intitulé « Bourg Nord » sera conservé en lieu et place pour le réseau d'éclairage public.

M. le Maire donne la parole à M. Arnaud-Coffin : celui-ci explique avoir rencontré le propriétaire et avoir suggéré à la commune de verser une indemnité. Le propriétaire avait accepté la proposition dont le coût estimatif du déplacement du poteau était d'environ 9 000€. Cependant, M. le Maire et deux adjoints sont retournés le voir. Ce dernier, selon les propos de M. Arnaud-Coffin a été agacé par leur initiative. Il est revenu sur sa décision et a ensuite fait savoir qu'il n'accepterait pas la proposition. Si ce projet n'a pas abouti la faute en incombe à la municipalité. M. Monnet approuve ces propos.

5- CAVBS : équipement de station vélos :

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que l'agglomération de Villefranche-Beaujolais-Saône procède à l'installation d'équipements de stationnement vélo sur l'ensemble des communes volontaires. Ces installations sont notamment réalisées à proximité des commerces, équipements sportifs et établissements recevant du public et sont prises en charges totalement (mobilier +travaux) par la CAVBS. Monsieur le Maire suggère plusieurs emplacements : bâtiment mairie-école-bibliothèque et salle des fêtes. Une personne propose également vers le cimetière.

Monsieur Monnet demande si les besoins ont été évalués auparavant. Il lui est répondu que plusieurs personnes sont intéressées par la pose d'appui vélos vers la mairie et que le choix d'autres emplacements pourrait sensibiliser les habitants à utiliser davantage les déplacements doux.

Un rendez-vous est programmé avec le service mobilité pour étudier l'implantation éventuelle de ce mobilier.

6 – Subvention exceptionnelle :

Mme Khemdoudi, rappelle que Mont Saint Guibert, ville jumelée avec Cogny a été gravement touchée suite aux inondations de juillet. Le Comité de Jumelage a décidé d'apporter une aide financière et invite le Conseil Municipal à se joindre à ce geste de solidarité. Celui-ci vote à l'unanimité une subvention exceptionnelle de 650€ pour montrer l'attachement et l'amitié de Cogny à sa commune jumelle.

7- Informations diverses :

7-1 : Conventions d'occupation :

La convention précisant les conditions d'occupation a été signée avec TANDOORI MASALA FOOD TRUCK pour la mise à disposition de la cuisine de l'ancienne cantine pour un loyer mensuel de 250€ à compter du 1^{er} septembre 2021.

La convention précisant les conditions d'occupation du domaine public a été signée avec Mme PALDINO Ida pour l'utilisation du parvis devant l'église.

7-2 : Versement de Dotations : La Préfecture nous communique les montants attribués à la commune :

- 102€ au titre de la dotation de compensation pour la souscription de contrats d'assurance relatifs à la protection fonctionnelle des élus
- 64 620,65€ au titre du fonds de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux

7-3 : Rentrée scolaire :

111 élèves sont inscrits à l'école pour l'année scolaire 2021/2022, répartis comme suit, sans changement d'enseignantes :

- *14 Petite section + 12 Moyenne section (classe Ingrid)
- *13 Grande section + 8 CP (classe Mylène)
- * 7 CP + 15 CE1 (classe Jolène)
- * 14 CE2 +6 CM1 (classe Céline)
- * 5 CM1 + 16 CM2 (classe Julie)

Un nouveau règlement des services périscolaires a été remis à chaque famille courant juillet. Il comprend notamment un paragraphe sur le prix facturé en dehors des périodes d'inscription :

- Cantine : prix du repas : 5€ au lieu de 4€
- Garderie : 1€ la garderie du matin, 1,50€ la garderie du soir et 3€ la garderie (hors période)

70 à 80 enfants fréquentent le restaurant scolaire chaque jour en 2 services.

Le problème récurrent du stationnement sera évoqué aux réunions de rentrée avec les parents d'élèves par Monsieur le Maire. La mise en danger des enfants sur le trajet de l'école nécessite un rappel strict des règles.

7-4 : Urbanisme :

Déclarations préalables accordées ou à l'instruction pour :

- Modification de façades : Route des Pierres Dorées
- Remplacement de tuiles : 15, Impasse des Lilas
- Remplacement de tuiles, fenêtres et volets : 51, Impasse des Hortensias
- Pergola et murette de soutènement : 1235, Route de la cime de Cogny
- Réfection peinture volets : 23, Impasse du Creux

Permis de Construire à l'instruction pour :

- Reconstruction partielle d'un bâtiment existant à l'identique dans son volume et son implantation avec modification de l'aspect extérieur : 59, Route de la Varenne
- Réhabilitation d'une partie de corps de ferme et extension avec piscine : 294, Route de Régny

Déclarations d'intention d'aliéner :

La commission urbanisme informe l'assemblée de trois déclarations d'intention d'aliéner transmises et instruites par la CAVBS. Il s'agit des biens suivants :

- section B situé 198, Montée de la distillerie
- section A situé Route de Régnny
- section A situé 41, Impasse de Molandry

7-5 : Travaux restructuration salle polyvalente :

Lors de la réunion de présentation de la phase DIAGNOSTIC du 19 août 2021, plusieurs scénarii d'aménagements intérieurs et extérieurs ont été présentés. Le choix de la MOA se portant sur un projet avec extension, des études géotechniques sont nécessaires. C'est pourquoi, 4 Bureaux ont été consultés et 3 ont remis une offre.

Mme MELLIER, chargée d'opération de l'Agence Technique du Département analysera les offres et transmettra son rapport.

7-6 : Compte rendu commissions :

-Culture et patrimoine : une réunion bilan des visites guidées de l'église, du village et du manoir d'Epeisse, pendant la période estivale, aura lieu le 10 septembre, en présence de Perrine GUYOT, guide conférencière qui a animé ces visites.

-Communication : la distribution du prochain « Fil Infos » aura lieu la 1^{ère} semaine d'octobre.

Messieurs Arnaud-Coffin et Monnet revendiquent leur droit à l'expression en tant que liste minoritaire sur les supports papiers et numériques de la mairie.

Après échange d'arguments, chaque partie se propose d'étudier les textes de loi et règlement du Conseil Municipal pour parvenir à une juste application des textes en terme d'expression.

-Finances : une réunion de suivi de la commission est programmée le 23/09 à 17h

7-7 : Travaux bâtiment « Ancienne cure » Place du 8 Mai :

L'entreprise MCT adresse un devis d'un montant de 352,00€ TTC pour la réparation et la pose d'un dauphin en fonte côté cour.

L'entreprise JUST Frères adresse un devis d'un montant de 2 530,00€ TTC pour la dépose et remplacement de tuiles + changement d'un jambage.

7-8 : Panneau Pocket :

L'abonnement arrive à expiration en fin d'année. Plusieurs propositions sont faites et permettent de bénéficier de mois d'abonnement offerts.

Après délibération, le Conseil opte pour 3 ans d'abonnement pour un montant de 540€ TTC + un semestre supplémentaire offert.

7-9 : Questions diverses :

-Le code Général des Collectivités Territoriales stipule que des débats de politique générale traitant de projets d'envergure à moyen et long terme soient menés au sein des Conseils Municipaux. M. Monnet propose que le Conseil Municipal s'inscrive dans cette démarche et qu'un débat visant à réfléchir sur la politique générale de la commune soit organisé. Il s'engage à communiquer des sujets de réflexion et débat et à construire avec Monsieur le Maire une trame pour le prochain débat.

-Des photos montrant les différents travaux qui ont eu lieu sur la commune sont projetées :

*Route des Grands Maisons : travaux de reprise d'enrobé (Blow Patcher)

* Salle des fêtes : écoulement eaux pluviales

*Route des Meules : travaux fibre optique

*Impasse du Petit Pont : travaux d'enrobé suite aux travaux de la CAVBS

- Site internet : des membres de la commission travaillent sur la restructuration du site internet et ont présenté un projet d'arborescence. Le travail est en cours pour moderniser et rendre plus attrayante l'utilisation du site.

La séance est levée à 22h30

PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 12 OCTOBRE – MARDI 9 NOVEMBRE ET MARDI 14 DECEMBRE 2021

